

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni à 20h30 à la Salle Polyvalente de Bénaménil, sous la présidence de M. Bruno MINUTIELLO, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Rose-Marie FALQUE, M. Martial BANNEROT, Mme Jocelyne CAREL, M. Didier COLIN, Mme Yvette COUDRAY, M. Laurent KUREK, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Mmes Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, MM. Fabien KREMER, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, Michel GRAVIER, Mme Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, M. Ludovic CHAUMET, Mmes Valérie DIDIER, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Mmes Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Mmes Catherine LAURAIN, Catherine PAILLARD, MM. Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Mme Dominique ROBERT, M. Dominique ALISON, Mme Francine GARNIER, MM. Pascal MARCHAL, Joël DONATIN

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christian GEX (*pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE*), Michel JACQUOT, Mme Christine L'HUILLIER (*pouvoir à Jacques DEWAELE*), MM. Serge DESCLE (*pouvoir à M. Jean-Michel TRICOTEAUX*), Bernard RATEAU, Mmes Murielle GRIFFOUL, Claude BAILLY (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Ludovic CHAUMET*), Michel BOESCH (*pouvoir à Alexandra HUGO*), Frédéric BREGEARD (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Pierre-Jean COURBEY (*pouvoir à M. Benoît TALLOT*), François FRASNIER (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), Etienne MAIRE (*pouvoir à Mme Anne-Marie DI MARINO*), Mme Colette MANSUY (*pouvoir à Mme Laurie JOCHAUD DU PLESSIX*), M. Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX (*pouvoir à Jonathan HAUVILLER*), Mme Caroline THOMAS (*pouvoir à Mme Joëlle DI SANGRO*), MM., Jean-Luc DEMANGE (*pouvoir à Mme Francine GARNIER*), Matthieu SIGIEL (*pouvoir à M. Gérard RITZ*), Mme Ludivine GEANT (*pouvoir à M. Edouard BABEL*), MM. Jean-Marie LARDIN (*remplacé par M. Dominique ALISON*), Ludwig MISCHLER (*pouvoir à M. Bruno MINUTIELLO*), Mme Audrey FINANCE (*pouvoir à M. Bernard MICLO*), M. Jacques PISTER (*pouvoir à Mme Florence DUPAYS*)

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Thierry BIET, Fabrice LASSIETTE, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Mmes Virginie GENOT, Marie VIROUX, Christelle VIVOT, M. Gérard COINSMANN

RAPPORTEUR : Mme. Rose-Marie FALQUE

DÉLIBÉRATION N° 2023-134 : Finances / Propreté : Tarifs complémentaires de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi)

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2022-193 du 20 décembre 2022 instituant les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) pour l'année 2023 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB).

Il est proposé au Conseil de rajouter les exonérations suivantes à compter du 1^{er} juillet 2023, comme suit :

Tarifs pour les particuliers du territoire de la CCTLB

BACS		
Levée supplémentaire gratuite pour les utilisateurs de couches		
Enfants de 0 à 2 ans (<i>justificatif par livret de famille</i>)	10 levées	+5 levées par enfants supplémentaires
Adultes (<i>justificatif par certificat médical</i>)	10 levées	+5 levées par adulte supplémentaires

BADGES		
Passage supplémentaire gratuite pour les utilisateurs de couches		
Enfants de 0 à 2 ans <i>(justificatif par livret de famille)</i>	20 passages	+10 passages par enfants supplémentaires
Adultes <i>(justificatif par certificat médical)</i>	20 passages	+10 passages par adulte supplémentaires

Le Conseil de Communauté, après avis du bureau, à l'unanimité (Abstention : M. Laurent KUREK),

- Décide d'accorder à compter du 1^{er} juillet 2023, les exonérations de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative suivantes :

Tarifs pour les particuliers du territoire de la CCTLB

BACS		
Levée supplémentaire gratuite pour les utilisateurs de couches		
Enfants de 0 à 2 ans <i>(justificatif par livret de famille)</i>	10 levées	+5 levées par enfants supplémentaires
Adultes <i>(justificatif par certificat médical)</i>	10 levées	+5 levées par adulte supplémentaires

BADGES		
Passage supplémentaire gratuite pour les utilisateurs de couches		
Enfants de 0 à 2 ans <i>(justificatif par livret de famille)</i>	20 passages	+10 passages par enfants supplémentaires
Adultes <i>(justificatif par certificat médical)</i>	20 passages	+10 passages par adulte supplémentaires

Fait et délibéré à Bénaménil, le 22 juin 2023.

Pour expédition conforme,



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2023.06.28 16:56:45 +0200
Ref:20230628_163403_1-1-O
Signature numérique
le Président